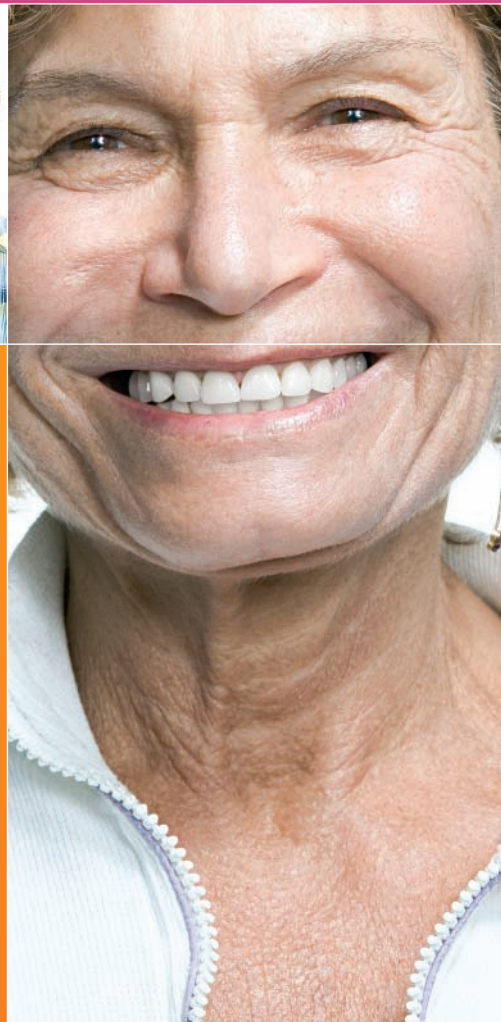




Garanties 2009

Obsèques Financement

[des solutions] pour les seniors



***L'assurance tranquillité
pour vos proches***

Notre partenaire





Obsèques Financement

Pour décharger vos proches
de tout souci financier lié à vos
frais d'obsèques

Points forts

- Aucune formalité médicale*
- Adhésion possible jusqu'à 84 ans
- Cotisations fixes
- Tarifs calculés en fonction de l'âge à l'adhésion

* Jusqu'à 8 000 €.

Pourquoi souscrire un contrat obsèques

> Pour soutenir vos proches

En effet, vos proches auront de nombreuses et pénibles démarches à accomplir : déclarer le décès à la mairie sous 24 heures ; prévenir l'employeur et les Assedic sous 48 heures ; mais aussi, informer rapidement la banque, le propriétaire de votre logement, la caisse d'assurance vieillesse, les caisse(s) de retraite complémentaire(s), ... **et bien entendu organiser les obsèques :** contacter le cimetière ou le crématorium, appeler un marbrier, ...

> Afin d'épargner tout souci financier à ceux qui vous sont chers

- Parce qu'une fois à la retraite, en tant qu'ancien salarié, **la Sécurité sociale ne vous versera aucun capital décès.**
- En raison du **coût élevé des frais d'obsèques engendrés par un décès** : ils atteignent **4 000 €** en moyenne et sont souvent sous évalués.
- Le prix des obsèques varie d'une ville à l'autre. A Paris, il est, en moyenne, de 20 % plus élevé qu'en province.

Astuce

Souscrivez à deux : votre conjoint bénéficie de la **gratuité** des frais de dossier.



> Ce que Obsèques Financement vous garantit

- Vous bénéficiez d'une **couverture immédiate en cas de décès accidentel.**
- En cas de décès, le capital est versé aux bénéficiaires que vous aurez désignés.
- **La garantie est viagère** : le capital que vous avez choisi est garanti pendant toute votre vie dès lors que vous vous acquittez de vos cotisations.

> Pour aller plus loin

- Vous pouvez choisir de verser votre cotisation en une seule fois, à vie ou pendant 10 ans.
- Si vous optez pour le paiement de votre cotisation en plusieurs fois, nous réglons la totalité du capital choisi* même si vous décédez avant d'avoir effectué l'ensemble de vos versements.
- Votre cotisation est calculée en fonction de votre âge à l'adhésion et du montant de capital choisi.

*sous réserve de l'application d'un délai d'attente (cf page 3).

> Vous ne cotisez pas à perte

Vous bénéficiez de la **possibilité de rachat** ou de **mise en réduction** de votre contrat. Dans ce dernier cas, si en raison de difficultés financières vous n'êtes plus en mesure de payer vos cotisations, votre contrat est maintenu et vous restez assuré pour un capital réduit en cas de décès (voir conditions générales).

Attention

Obsèques Financement est un contrat de prévoyance. Il ne s'agit en aucun cas d'une formule d'épargne "pure".



Votre garantie

Le détail de votre garantie

Vous choisissez le montant du capital décès :

	Minimum	Maximum	Par tranche de
Capital décès	2 000 €	8 000 €	1 000 €

Des niveaux de capital décès de 9 000 € à 18 000 € peuvent être souscrits.
Contactez nos conseillers au 0891 46 9000 pour en savoir plus.

Dans la plupart des cas, ce capital est **exonéré de droits de succession** (dans la limite des dispositions fiscales en vigueur).

Important

En cas de décès consécutif à une maladie au cours de la première année d'assurance, c'est la provision mathématique du contrat qui est remboursée à la succession et non le capital.

> Règles de souscription

- Age minimum à la souscription : 18 ans
- Age maximum à la souscription : 84 ans

Des garanties d'assistance proches de **vos besoins**

Vous bénéficiez, dès votre adhésion, de services et de prestations d'assistance pour vous simplifier la vie, et vous apporter, ainsi qu'à vos proches, un soutien précieux !

Suite au décès d'un proche parent

- APRIL Assistance Obsèques répondra à toutes vos questions relatives aux obsèques en mettant à votre disposition **un service téléphonique d'informations et d'aides administratives** dans les domaines liés aux obsèques : coût des obsèques, inhumation, obsèques civiles ou religieuses, chambres funéraires, ...
Ces prestations sont également destinées au conjoint ou au(x) bénéficiaire(s) du contrat pendant l'année qui suit le décès de l'assuré.



> APRIL Assistance Obsèques vous fournira :

- **une assistance téléphonique concernant la résolution des questions :**
 - administratives : déclarations de décès, aides sociales, pensions de veuvage, droits, ...
 - juridiques : liées à la succession, ...
- **des courriers types** nécessaires aux organismes et administrations et vous communique le cas échéant leurs coordonnées pour les informer du décès et prendre les mesures adéquates.
- **une écoute et une aide à la recherche de professionnels assurant la prise en charge psychologique.**

En cas de décès de l'assuré

- **Organisation et prise en charge du rapatriement du corps.**
 - En cas de décès de l'assuré survenu au cours **d'un voyage ou d'un déplacement touristique** à plus de 50 km du domicile, le corps est transféré jusqu'au domicile principal en France métropolitaine (y compris dans le département de résidence pour les DOM).
 - Prise en charge d'un titre de transport aller et retour et remboursement des frais d'hôtel jusqu'à 150 €, si la présence sur place d'un proche s'avère indispensable pour effectuer les formalités de reconnaissance ou de rapatriement du corps.
- **Accompagnement dans les déplacements.**

APRIL Assistance Obsèques organise et prend en charge jusqu'à 150 €, la mise à disposition d'une personne et d'un véhicule pour régler les démarches administratives.
- **Garde des animaux de compagnie** (chiens, chats) organisation et prise en charge, jusqu'à 10 jours.

> Témoignage :

"J'ai choisi Obsèques Financement, pour libérer mes enfants des contraintes liées à mes obsèques. L'année dernière lorsque mon frère nous a quitté, j'ai pu faire appel à l'assistance d'APRIL, qui nous a beaucoup aidés et soutenus dans nos démarches."

Paulette, 68 ans.



Nous vous simplifions le quotidien

- **Aucune formalité médicale !**
- **Une prise en charge en 24 heures de toutes vos demandes.**
- **Restez libre !** Vous pouvez renoncer à votre contrat sans explication dans les 30 jours qui suivent la date de réception de votre certificat de souscription.
- **Des services en ligne gratuits :** connectez-vous sur **www.april.fr** et effectuez, au moment qui vous convient le mieux, vos opérations (signaler un changement d'adresse, télécharger certains documents...).

Pour en savoir plus

- Quelques tarifs moyens constatés pour des prestations obsèques :

• Soins de conservation du corps	300 €
• Cercueil de type parisien	300 €
• Cercueil de type tombeau	300 €
• Corbillard	300 €
• Porteurs	250 €



APRIL Assurances à vos côtés

Spécialiste de l'assurance de personnes, APRIL Assurances conçoit des solutions d'assurances santé et prévoyance simples et innovantes pour les particuliers, les dirigeants d'entreprises et les travailleurs indépendants. Elle propose également une gamme complète de contrats d'assurance de prêt. Depuis sa création, APRIL Assurances s'engage à apporter une satisfaction optimale à ses assurés par des contrats clairs, lisibles, assortis de nombreux services et d'une qualité de gestion hors normes en 24 heures.



Santé et Prévoyance individuelle Tél. **0891 46 9000** (0,23 € TTC/min)



Assurance de Prêt Tél. **0891 46 6000** (0,23 € TTC/min)

www.april.fr

[Notre engagement, votre satisfaction]



- Vous apporter la qualité au prix juste
- Vous garantir un traitement en 24h
- Vous simplifier l'assurance
- Vous protéger surtout en cas de difficulté
- Vous faire profiter de services en ligne sur april.fr
- Vous satisfaire



Une société certifiée ISO 9001(1) version 2000

Retrouvez le détail des engagements d'APRIL Assurances sur www.april.fr

APRIL, des solutions adaptées

APRIL propose des gammes de solutions complètes et diversifiées, pour répondre aux besoins des particuliers, des professionnels et des entreprises, dans tous les domaines de l'assurance.

Pour en savoir plus sur nos solutions www.aprilgroup.fr

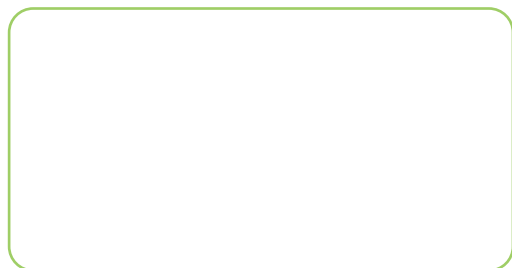
APRIL GROUP, changer l'image de l'assurance

A sa création en 1988, APRIL GROUP a pris l'engagement de changer l'image de l'assurance en plaçant le client au sein de son organisation.

Aujourd'hui, ce sont plus de **2 millions d'assurés** qui confient chaque jour la protection de leur famille et de leurs biens, de leurs salariés, de leurs entreprises aux **2 456 collaborateurs** et **61 sociétés du groupe**.

Pour en savoir plus

contactez votre assureur-conseil ou votre conseiller mutualiste



APRIL ASSURANCES UNE SOCIÉTÉ APRIL GROUP

Siège social,

Immeuble Aprilium
114 boulevard Marius Vivier Merle
69439 LYON Cedex 03
Fax 04 78 53 65 18 - Internet www.april.fr



S.A. au capital de 500 000 € - RCS Lyon 428 702 419 - Intermédiaire en assurances - immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 002 609 (www.orias.fr)

Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles - 61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09.

Produit conçu et géré par APRIL Assurances et assuré par CNP Assurances.